

Questions orales

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Oui, monsieur l'Orateur.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LA REPRISE DE L'ÉTUDE DU BILL C-125

M. Paul Dick (Lanark-Renfrew-Carleton): Monsieur l'Orateur, je pose ma question au président du Conseil privé en sa qualité de leader du gouvernement à la Chambre. Étant donné que le 3 février, le premier ministre a indiqué que la Chambre serait de nouveau saisie du projet de loi C-125 au cours des semaines suivantes, et que d'après la page 1448 du harsard, le leader du gouvernement à la Chambre aurait répondu à une question du député de Winnipeg-Nord-Centre, que le calendrier des travaux de la Chambre était entièrement occupé jusqu'à la fin de mars, le ministre pourra-t-il nous dire quand on présentera de nouveau le bill modifiant la loi sur l'assurance-chômage afin de mettre fin aux abus?

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je crains que mon collègue ne comprenne mal la situation. Le projet de loi en question n'a pas été retiré et il n'est pas nécessaire de le présenter de nouveau. Il figure au *Feuilleton* avec tous les autres projets et son tour viendra en temps et lieu.

M. Dick: Monsieur l'Orateur, puisque le premier ministre a indiqué que la mesure serait étudiée quelques semaines après le 3 février, le ministre peut-il nous indiquer avec plus de précision quand cette question sera débattue par la Chambre?

Une voix: Demandez à Stanley.

M. Hees: Stanley vous le dira.

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, à ce moment-ci, il est impossible de donner une date précise en ce qui concerne tel projet de loi en particulier, y compris celui de l'assurance-chômage. Le programme pour le mois de mars a été presque totalement établi en fonction de l'étude des subsides.

M. Hees: Et du NPD.

M. MacEachen: Il serait très difficile de mettre d'autres mesures à l'étude, y compris ce projet de loi en particulier qui nous intéresse tous deux.

* * *

• (1510)

L'IMMIGRATION

LE REFUS AUX VISITEURS DU STATUT D'IMMIGRANTS REÇUS—DEMANDE DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Considérant les inconvénients causés aux ressortissants des pays d'outre-mer par le nouveau règlement de l'immigration qui les oblige à retourner dans leur pays d'origine avant de pouvoir demander le statut d'immigrant reçu, le ministre voudrait-il envisager de modifier ce règlement de manière à permettre à ceux qui sont déjà au Canada, ou qui s'y

[M. Beatty.]

rendaient avant l'entrée en vigueur du nouveau règlement, de postuler le statut d'immigrant reçu au Canada au lieu d'être obligés de retourner dans leur pays d'origine?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, nous avons exposé assez clairement, je crois, la raison du rappel de la règle 34 en novembre dernier. J'ai aussi indiqué à la Chambre en réponse à des questions similaires, que nous n'entendions pas accorder d'exemption générale à ce règlement. Nous étudierons les cas particulièrement pénibles et tous les cas de réfugiés, et nous les traiterons avec indulgence, mais, pour le reste, nous avons l'intention d'appliquer le règlement.

Mme MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, le ministre voudrait-il consentir à des accommodements pour permettre à ceux dont la demande était à l'étude lors de l'entrée en vigueur des nouveaux règlements de poursuivre leur demande en vue d'obtenir le statut d'immigrant reçu?

M. Andras: Monsieur l'Orateur, nous donnerons suite à la demande de tout visiteur ou toute personne qui se trouvait légalement au Canada vers ce temps et qui avait déposé à un bureau de l'immigration sa demande pour obtenir le statut d'immigrant reçu. Rien ne s'y oppose si les postulants sont pour le reste admissibles au statut d'immigrant reçu.

M. l'Orateur: A l'ordre. La parole est au député de Vancouver-Kingsway, puis au député de Hamilton-Ouest sur une question supplémentaire; après quoi nous passerons à l'ordre du jour.

LA PRÉSENTATION DE MODIFICATIONS À LA LOI SUR LA COMMISSION D'APPEL DE L'IMMIGRATION

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, le ministre peut-il nous dire quand le temps viendra à la Chambre de discuter la loi sur l'immigration?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, les modifications seront apportées à la loi sur la Commission d'appel de l'immigration en temps opportun. Quant à la date précise, il est préférable je crois de vous en tenir aux remarques faites à ce sujet il y a un instant par le leader du gouvernement à la Chambre.

LA POSSIBILITÉ D'ENTRÉE FRAUDULEUSE D'ÉTRANGERS AUX É.-U.

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voulais questionner le ministre au sujet de la difficulté qu'éprouvent les étudiants étrangers à trouver un emploi, mais je garderai ma question pour un autre jour. Je me demande si le ministre se rend compte du fait que des visiteurs font entrer des étrangers en fraude aux États-Unis? Si oui, a-t-il consulté son homologue américain au sujet de ce problème et qu'en est-il résulté?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je dois admettre ne pas être au courant de l'affaire. Les remarques du député m'intéressent beaucoup et j'aimerais qu'il me donne d'autres détails pour que je puisse examiner la question.